



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

Angervilliers • Boullay-les-Troux • Briis-sous-Forges • Courson-Monteloup •
 Fontenay-les-Briis • Forges-les-Bains • Gometz-la-Ville • Janvry • Les Molières • Limours • Pecqueuse •
 Saint-Jean de Beauregard • Saint-Maurice Montcouronne • Vaugrigneuse •



Sommaire

La CCPL : 1 communauté, 14 communes	4
Les missions	5
L'organisation	6
Les membres du Conseil Communautaire	8
Le budget : Inverser la tendance	10
Développement économique : Rattraper le retard	12
Transports et déplacements : Améliorer l'offre	14
Emploi : À l'écoute de tous les publics	16
Cohésion sociale et « vivre ensemble » : Au plus près des besoins	18
Éducation : Trouver le rythme adapté	20
Intercommunalité : La CCPL au service des communes	22
Travaux : Priorité à l'entretien du patrimoine	24
Nouvelles technologies de l'information : La montée en débit	26
Vie culturelle et sportive : Accompagner et valoriser les acteurs locaux	28
Environnement : Mise en valeur du domaine	30

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Limours pour l'année 2014 conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Directeur de publication : Jean-Raymond HUGONET

Rédaction : Les services de la Communauté de Communes du Pays de Limours

Conception graphique : Adeline CORBEL

Crédits photos : Bureau communautaire et liaisons douces : ©LEBRUN, ADMR : ©Fédération ADMR Essonne, Théâtre de Bligny: ©Compagnie de la Cité, Fête de la nature : ©J.M. NEDELEC, La vie Sportive : ©HBC Limours, autres photos : ©Communauté de Communes du Pays de Limours

Imprimé en juin 2015 par l'imprimerie Chauveau sur papier Oxygène Silk certifié FSC.

Edito



Élu depuis le 28 avril 2014, le nouveau Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Limours n'a pas attendu longtemps pour mettre en place les nouvelles orientations de son action.

Celles-ci reposent sur 5 axes majeurs :

- **Restaurer** la confiance entre tous les acteurs,
- **Adapter** le mode de fonctionnement financier au contexte actuel,
- **Recentrer** la CCPL sur ses compétences premières,
- **Renforcer** les mutualisations,
- **Combl**er le fossé entre l'exécutif et les Conseils Municipaux.

En premier lieu, il était urgent de **retrouver une gouvernance apaisée** en retissant des liens de confiance avec l'ensemble de nos partenaires dans le respect et l'écoute mutuelle. L'extinction de procédures inutiles et la résolution de nombreux conflits ont donc constitué une priorité.

Évidemment, considérant le contexte financier particulièrement contraint et institutionnellement instable dans lequel se trouvent plongées nos collectivités, nous avons souhaité donner un **caractère d'urgence à la rationalisation de nos finances**.

Parallèlement à cet important travail de fond, nous avons remis en perspective et analysé le contenu des nombreuses compétences exercées par la CCPL. Au centre de celles-ci, il était grand temps de donner une réelle **priorité au développement économique**, compétence porteuse de recettes dynamiques et de créations d'emplois sur le territoire.

Particulièrement attentive aux nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les quatorze communes qui la composent, la Communauté de Communes du Pays de Limours a décidé d'être **plus que jamais au service des communes**. Dans ce cadre, plusieurs mutualisations concrètes ont été mises à l'étude pour un aboutissement dès 2015.

Le rapport d'activité 2014 que vous avez entre les mains, nous l'avons souhaité le plus ouvert et le plus pédagogique possible. Chacune et chacun d'entre nous, élus ou administrés, doit **percevoir l'exacte réalité de la collectivité** afin de pouvoir en dessiner ensemble les projets d'avenir.

Et c'est bien d'avenir dont il s'agit car notre territoire ne peut rester cantonné dans une autarcie sclérosante. Aussi, **viscéralement attachés à notre cadre de vie**, il est aujourd'hui urgent de mettre en valeur les indiscutables atouts de ce territoire attractif auquel nous tenons tant

Pour y parvenir, nous devons tenter de **maîtriser notre avenir plutôt que de le subir**.

C'est en tous cas l'objectif que nous nous sommes fixé **pour le bien de l'ensemble des habitants et des acteurs locaux**.

Bonne Lecture à Toulon et à Tourn.

Jean-Raymond HUGONET
Président de la CCPL

et les membres du Bureau communautaire



La CCPL : 1 communauté, 14 communes

Territoire charnière entre le nord urbain de l'Essonne et le sud rural du département, le Pays de Limours bénéficie d'une qualité environnementale d'exception tout en se situant à seulement 30 km de Paris.



L'intercommunalité est une pratique déjà ancienne pour notre territoire puisque, dès le 9 novembre 1964, une douzaine de communes s'étaient regroupées autour de Limours afin de former le District Rural du Canton de Limours et réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules. Il est intéressant de noter qu'au départ, les communes voisines de Nozay, Marcoussis, Gometz-le Châtel faisaient partie du District Rural du Canton de Limours avant de le quitter malheureusement.

C'est donc tout naturellement qu'à l'avènement de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi « Chevènement », les 12 communes du District ont opté pour la transformation en Communauté de Communes qui a pris effet au 1^{er} janvier 2002.

Elles furent par la suite rejointes le 27 décembre 2002 par Saint-Maurice-Montcouronne et le 29 décembre 2006 par Angervilliers.

La CCPL est donc actuellement composée de 14 communes représentant 26 959 habitants sur 118,54 Km²

Angervilliers

1 660 Angervillérois ; 9,01 km²

Boullay-les-Troux

654 Boullaisiens ; 4,8 km²

Briis-sous-Forges

3 609 Briissois ; 10,86 km²

Courson-Monteloup

625 Montelupins ; 3,74 km²

Fontenay-les-Briis

1 918 Fontenaysiens ; 9,7 km²

Forges-les-Bains

3 826 Forgeois ; 14,58 km²

Gometz-la-Ville

1 416 Gometziens ; 9,86 km²

Janvry

613 Janvryssois ; 8,24 km²

Limours

6 713 Limouriens ; 14,25 km²

Les Molières

2 035 Moliérois ; 7 km²

Pecqueuse

642 Pescusiens ; 7,4 km²

St-Jean-de-Beauregard

287 Bellinagardinois ; 4 km²

St-Maurice-Montcouronne

1 643 Saint-Mauriciens ; 9 km²

Vaugrigneuse

1 318 Valgrignienns ; 6,1 km²

Les missions

Pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires, la CCPL a souhaité orienter ses compétences dans le respect des principes de cohérence territoriale et d'autonomie des villes, mises en place depuis sa création.

Les 14 communes composant la CCPL délèguent à la Communauté de Communes un certain nombre de compétences qu'elle exercera pour l'ensemble des communes et de leurs populations. Ces compétences sont alors dites d'intérêt communautaire.

En optant notamment dès sa création pour une communauté « renforcée », c'est-à-dire à taxe professionnelle unique, les communes de la CCPL ont solidairement fait le choix déterminant de mettre en commun leur seule source de recettes potentiellement dynamiques et porteuses, à terme, d'emplois locaux.



Compétences obligatoires

- Aménagement du territoire et transports collectifs
- Développement économique
- Mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement social d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

- Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer logement personnes âgées
- Action culturelle
- Transports scolaires

Compétences optionnelles

- Gestion des équipements intercommunaux
- Création et gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage
- Logistique à disposition des communes (tracteur, fauchage, imprimerie...)
- Aménagement numérique



L'organisation

Les élus

Le Conseil Communautaire

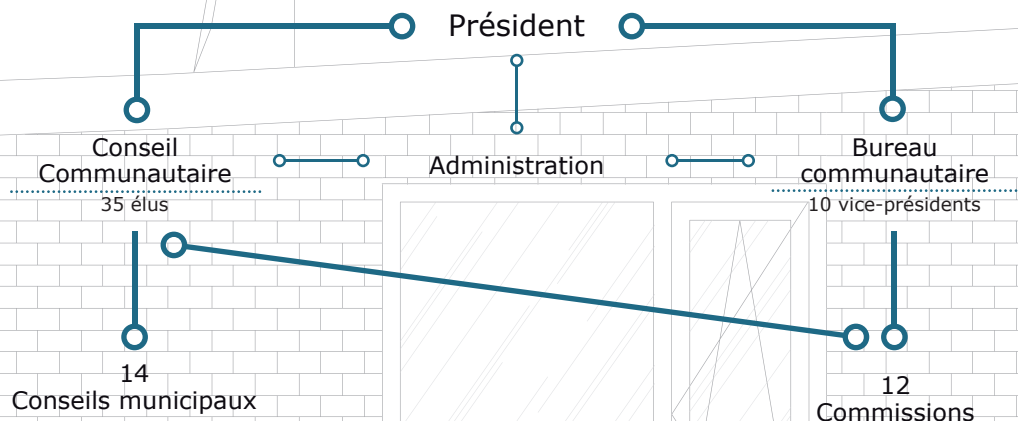
La Communauté de Communes du Pays de Limours est administrée par un Conseil Communautaire.

Celui-ci est composé de 35 délégués élus, depuis 2014, au suffrage universel direct par fléchage le même jour que les élections municipales (ci-joint tableau).

Angervilliers	2 délégués
Boullay-les-Troux	1 délégué
Briis-sous-Forges	5 délégués
Courson-Monteloup	1 délégué
Fontenay-les-Briis	2 délégués
Forges-les-Bains	5 délégués
Gometz-la-Ville	2 délégués
Janvry	1 délégué
Limours	9 délégués
Les Molières	2 délégués
Pecqueuse	1 délégué
Saint-Jean-de-Beauregard	1 délégué
Saint-Maurice-Montcouronne	2 délégués
Vaugrigneuse	1 délégué

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est composé d'un Président et de 10 Vice-Présidents.



Président	Jean-Raymond Hugonet	Compétence générale et gestion du personnel
1 ^{er} vice-président	Bernard Vera	Développement économique et aménagement du territoire
2 ^{ème} vice-président	Serge Caro	Travaux et équipements
3 ^{ème} vice-président	Marcel Bayen	Emploi et Cohésion sociale
4 ^{ème} vice-président	Pierre Audonneau	Finances et prospective
5 ^{ème} vice-président	Dany Boyer	Éducation
6 ^{ème} vice-président	Léopold Le Compagnon	Intercommunalité et environnement
7 ^{ème} vice-président	Yvan Lubraneski	Vie culturelle, sportive et patrimoine
8 ^{ème} vice-président	Edwige Huot-Marchand	Communication et imprimerie
9 ^{ème} vice-président	François Frontera	Transports et déplacements
10 ^{ème} vice-président	Alain Artoré	Aménagement numérique et NTIC

L'administration

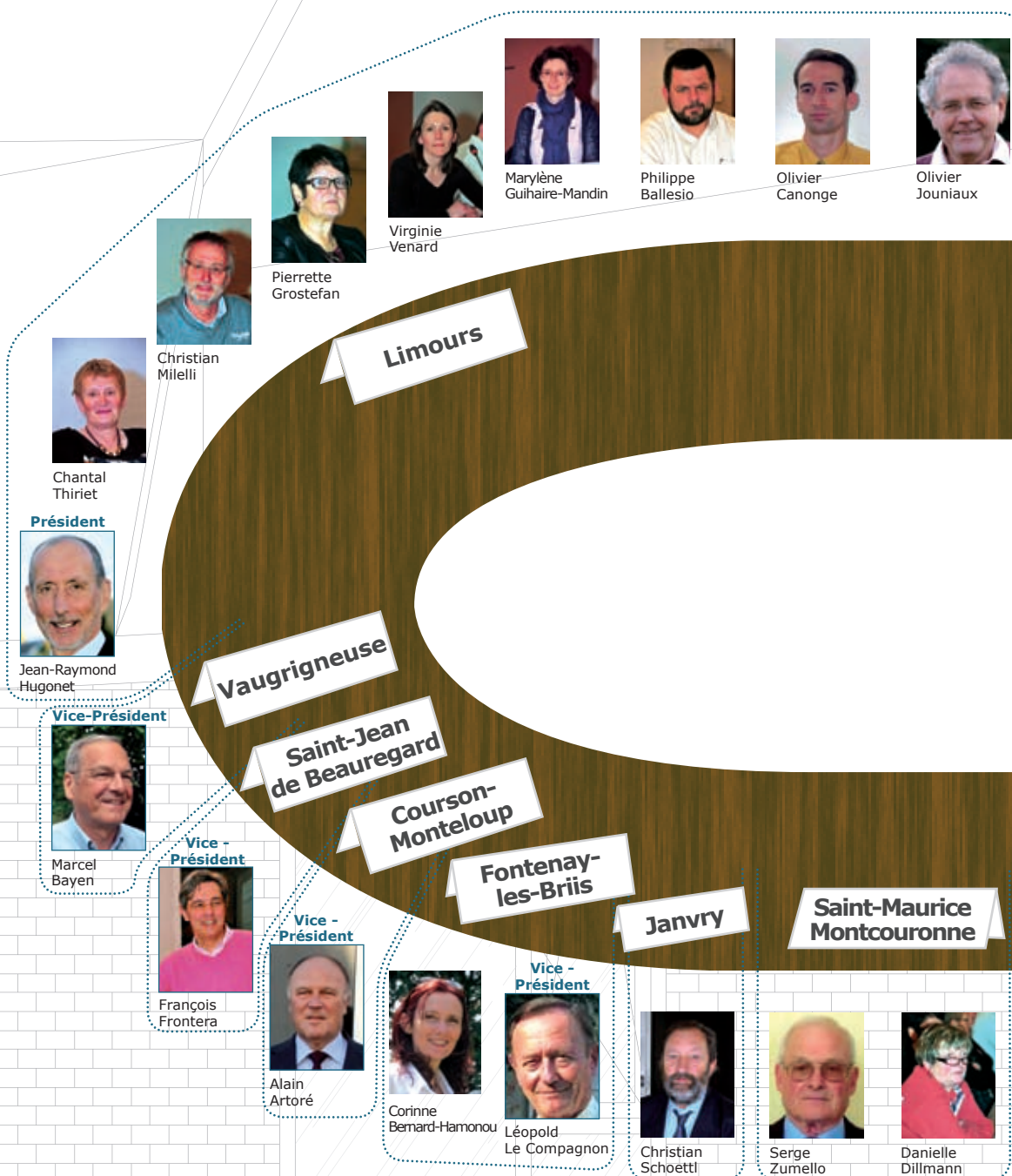
Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus en Conseil Communautaire, l'administration de la Communauté de Communes est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires.

Fin 2014, la CCPL comptait 62 agents permanents et 14 équivalents temps plein vacataires.





Les membres du Conseil Communautaire



**Vice -
Président**



Bernard
Vera



Jean-Charles
Champagnat



Karine
Sanchez



Brigitte
Alexandre



Emmanuel
Dassa

**Vice -
Président**



Yvan
Lubraneski



Sylvie
Trehin

**Vice -
Présidente**



Dany
Boyer



François
Raynal

**Briis-sous-
Forges**

Les Molières

Angervilliers

**Boullay-
les-Troux**

**Gometz-
la-Ville**

Pecqueuse

**Forges-
les-Bains**

**Vice -
Présidente**



Edwige
Huot-Marchand



Alain
Vigot

**Vice-
Président**



Serge
Caro



Bernard
Jacquemard



Marie
Lespert-Chabrier



Carole
Langlet-Odienne



Pierre
Audonneau



Bernard
Terris



Nadine
Paulin

Le Budget : Inverser la tendance

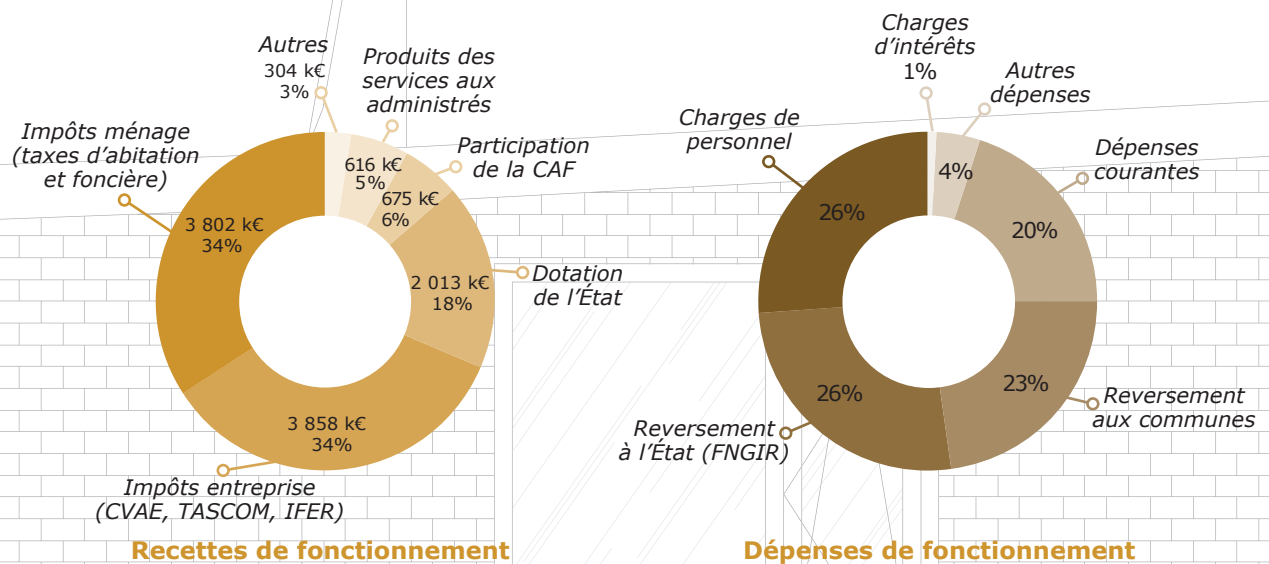
En 2014, le Compte Administratif en dépenses de fonctionnement du budget principal de la CCPL s'établit à 13 809 496.€ incluant la contribution au SICTOM.

Le budget 2014 est un budget de transition puisqu'il fut voté le 16 janvier 2014 alors que le renouvellement du Conseil Communautaire et l'élection de son nouvel exécutif ont eu lieu le 28 avril 2014.

Afin de connaître le budget réellement disponible, il convient de retirer la part dédiée au reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit 3 270 769.€, perçue directement par la CCPL mais intégralement reversée au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).

Fonctionnement 2014

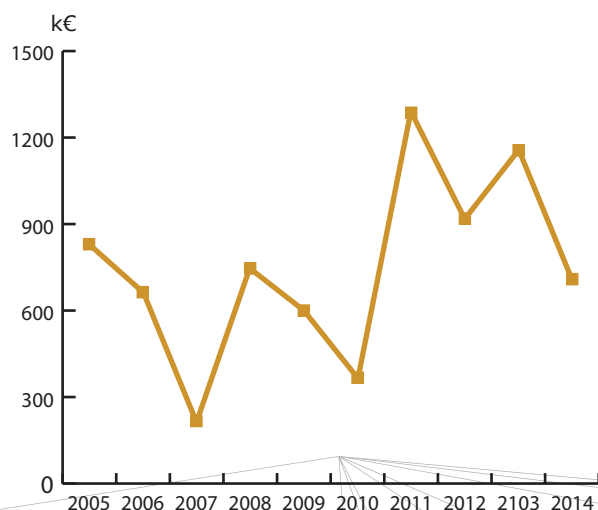
Le fonctionnement réalisé 2014 est donc de 10 538 727.€ pour des recettes effectives en 2014 de 11 267 651.€.



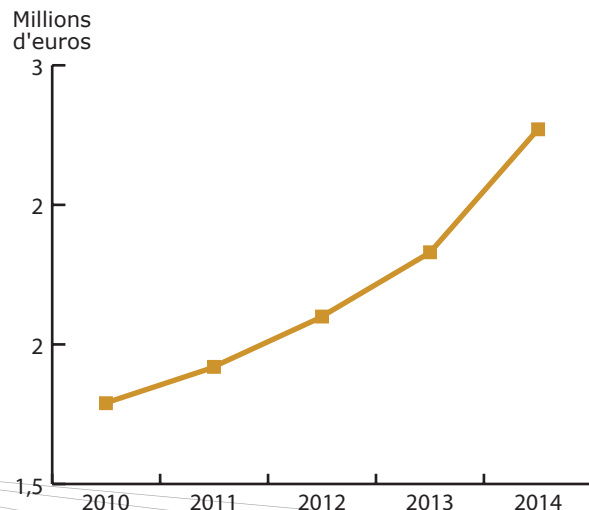
Tout au long de l'année 2014, le nouvel exécutif de la CCPL s'est employé à mettre en œuvre l'un de ses principaux engagements : adapter le mode de fonctionnement de la collectivité à ses moyens réels.

C'est un travail de fond nécessitant la prise de nombreuses mesures et qui s'étendra sur plusieurs exercices.

La difficulté majeure rencontrée par la collectivité réside dans la baisse vertigineuse de son autofinancement due à l'effet combiné de l'évolution trop importante des charges de personnel et de la baisse significative des dotations de l'État.

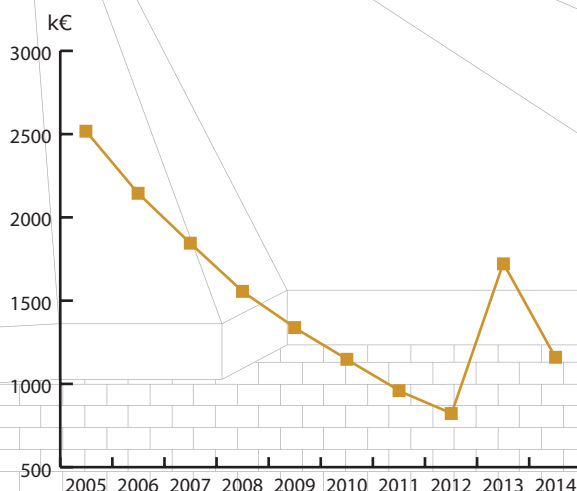


Évolution de l'autofinancement



Évolution des charges de personnel

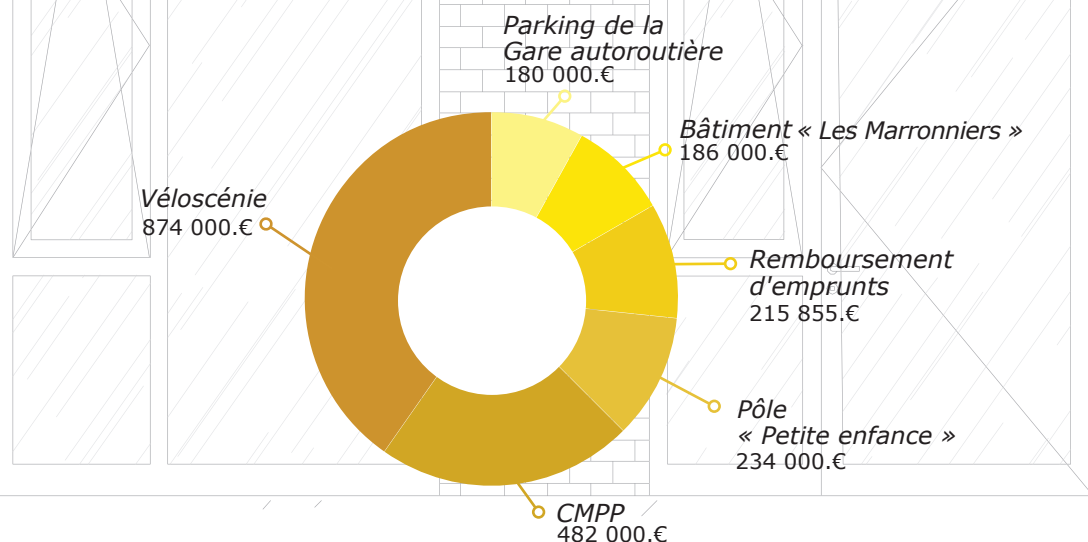
L'élément positif du budget intercommunal reste son faible taux d'endettement comme indiqué sur le graphique ci-dessous. Le stock de dette au 31 décembre 2014 est de 1 161 000.€.



Évolution de la dette CCPL

Investissement 2014

Les principales réalisations 2014 sont résumées dans le schéma ci-dessous. Il est à noter que, pour la plupart, elles sont issues d'opérations lancées les années précédentes.



Développement économique : Rattraper le retard

La Communauté de Communes se veut l'interlocutrice privilégiée du monde de l'entreprise. Elle s'attache à soutenir le développement économique et la création d'emplois sur le territoire par la mise en place d'actions d'accompagnement en faveur des entreprises et des porteurs de projets.

Elle développe des partenariats avec les principaux acteurs économiques de l'Essonne afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, faire valoir les atouts du territoire et renforcer son attractivité.

Lancement des partenariats

Pour réussir à devenir le premier interlocuteur des entreprises du territoire, la Communauté de Communes entend travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques de l'Essonne.

Un premier partenariat a été conclu avec l'Agence pour l'Economie en Essonne. Celui-ci comporte plusieurs volets :

- la création d'une antenne d'aide à la création d'entreprises
- la participation au salon des entrepreneurs
- l'accompagnement au développement économique
- la promotion de l'offre du territoire
- l'accompagnement à l'implantation d'entreprises

Des rencontres ont eu lieu avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers, Essonne Active ou encore Initiative Essonne, et de nouvelles conventions de partenariat verront le jour en 2015 afin de mettre en place des actions et des services à destination des entreprises et des commerces.



Signature de la convention avec l'Agence pour l'Economie en Essonne

Création de parcs d'activités

La création de parcs d'activités est indispensable au développement du territoire et à la création d'emplois de proximité.

Trois projets sont en cours d'étude :

- un parc d'activités de 5 hectares sur l'ancien site de TDF aux Molières
- un parc d'activités de 1,5 hectares à Limours proche de la coopérative agricole
- un parc d'activités de 5 hectares à Briis-sous-Forges à proximité de la gare autoroutière



Réunion en octobre avec les entreprises du parc de Bel Air

Le parc de Bel Air, à Fontenay-les-Briis, est en fin de commercialisation. Six promesses de ventes ont été signées et les entreprises s'installeront en 2015.

Ce parc comprend 11 lots et accueillera des entreprises dans des domaines tels que le paysage, la cuisine collective, la construction, la mécanique de précision, le contrôle technique.

Animation du réseau d'entreprises

La Communauté de Communes s'attache à aller au devant des entreprises afin de mieux les connaître, cerner leurs besoins et contribuer au développement de leurs réseaux.

Les premières rencontres ont eu lieu avec l'association « L'autre club », les entreprises du parc de Bel Air ou encore avec la direction de Thalès.



Conférence sur la sécurité des commerces en partenariat avec la Gendarmerie

En fin 2014 une étude a été lancée concernant le tissu économique local en partenariat avec l'Agence pour l'Economie en Essonne.

Mieux connaître le réseau permettra de proposer des services et des conférences correspondants aux attentes des entreprises. Dès décembre, une conférence sur la sécurité des commerces a été organisée en partenariat avec la Gendarmerie.

Accompagner les clubs d'entreprises et les associations de commerçants fait partie intégrante des actions menées par le service développement économique.

Antenne relais d'aide à la création d'entreprises

La Communauté de Communes accompagne les créateurs d'entreprises et les porteurs de projets tout au long de leurs démarches.

Plusieurs rendez-vous sont indispensables pour passer de l'idée de création à l'installation de l'entreprise.

La bourse intercommunale des locaux permet aux créateurs d'entreprise et aux porteurs de projets de trouver un local pour démarrer leur activité. Ils seront également suivis les premières années de leur activité dans le cadre de leur développement.

- 4 permanences par mois sont assurées par le service «développement économique»
- 1 permanence par mois se déroule en partenariat avec l'Agence pour l'Economie
- 20 porteurs de projets ont été reçus de septembre à décembre 2014
- L'antenne relais a accompagné 8 créations d'entreprises dans la même période



Perspectives 2015

- Réalisation de l'étude relative à la connaissance du tissu économique du territoire
- Installation des dernières entreprises du Parc de Bel Air
- Mise en place d'actions d'animations du réseau d'entreprises
- Création d'un annuaire Internet présentant chaque entreprise
- Création d'une lettre mensuelle Internet à destination des entreprises
- Études concernant la création de 3 nouveaux parcs d'activités
- Diagnostic des parcs communaux existants
- Création d'un dispositif de parrainage de porteurs de projets
- Participation au salon des entrepreneurs



Transports et déplacements : Améliorer l'offre

Le territoire de la Communauté n'est desservi par aucun transport lourd. Les gares les plus proches sont celles de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Orsay et Dourdan, respectivement lignes B et C du RER. Elles permettent de rejoindre Paris et la gare TGV de Massy mais il est nécessaire de s'y rendre au préalable en voiture ou en bus.

La gare autoroutière

Afin de limiter cet handicap, la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, mise en service en mai 2006, permet différentes inter-modalités (marche, vélo, bus ou voiture particulière vers les lignes de bus autoroutières).

Elle attire de plus en plus de voyageurs puisqu'elle est passée de 80 362 passagers par an en 2006 à 298 849 passagers par an en 2014 permettant donc un report modal massif vers les transports en commun.

La CCPL est l'unique gestionnaire de la gare autoroutière avec un budget de fonctionnement de 220 012.€ pour 2014.

Extension du parking



Une enquête, menée avec COFIROUTE en 2012, a montré que 68 % des usagers se rendaient à la gare en voiture.

Après l'aménagement d'un premier parking réalisé par le Conseil Général de l'Essonne de 125 places, puis l'extension de 116 places en 2008, une saturation quotidienne du parking a, de nouveau, été observée. Cependant, la possibilité d'extension est limitée par le manque de foncier. C'est pourquoi la CCPL, subventionnée par le STIF, n'a pu agrandir le parking que de 99 places portant ainsi sa capacité à 340 places.

Les lignes régulières



Le territoire est également desservi par un réseau local de lignes régulières de bus.

La Communauté de Communes du Pays de Limours est sous contrat avec le STIF et la SAVAC pour le fonctionnement de ce réseau.

Les lignes 39-07 et 39-13 ont pour vocation de conduire les habitants de Limours respectivement vers la gare d'Orsay et celle de Saint-Rémy-lès-Chevreuse vers le RER B.

Les autres lignes 39-05, 39-15 et 39-18 desservent la gare autoroutière mais seulement aux heures de pointe.

En 2014, la Communauté de Communes a dépensé 367 736.€ pour l'organisation des lignes régulières sur son territoire.

Restructuration du réseau

2014 est la deuxième année d'étude pour la restructuration du réseau, qui n'a pas évolué depuis 8 ans. Afin de réaliser ce projet, 100 000.€ supplémentaires avaient été prévus au budget 2014. Cependant, les négociations n'ayant pas abouti, la mise en place du nouveau réseau devrait se faire début 2015.

Faire ses courses en car

Afin d'offrir la possibilité aux habitants du territoire de faire leurs courses chaque semaine, la CCPL propose un service de transport gratuit pour rejoindre le centre commercial Les Ulis 2 et le marché de Limours.

Le transport scolaire

Certaines lignes régulières qui sont à vocation scolaire (39-28, 39-29 et 39-30), permettent aux élèves de rejoindre leurs établissements scolaires (collèges de Briis-sous-Forges et de Limours ainsi que le lycée de Limours). De plus, la CCPL subventionne le transport des sorties scolaires des collèges (musées, etc.) pour un montant total de 14 000.€ ainsi que le transport vers les piscines pour les écoles primaires (36 800.€).



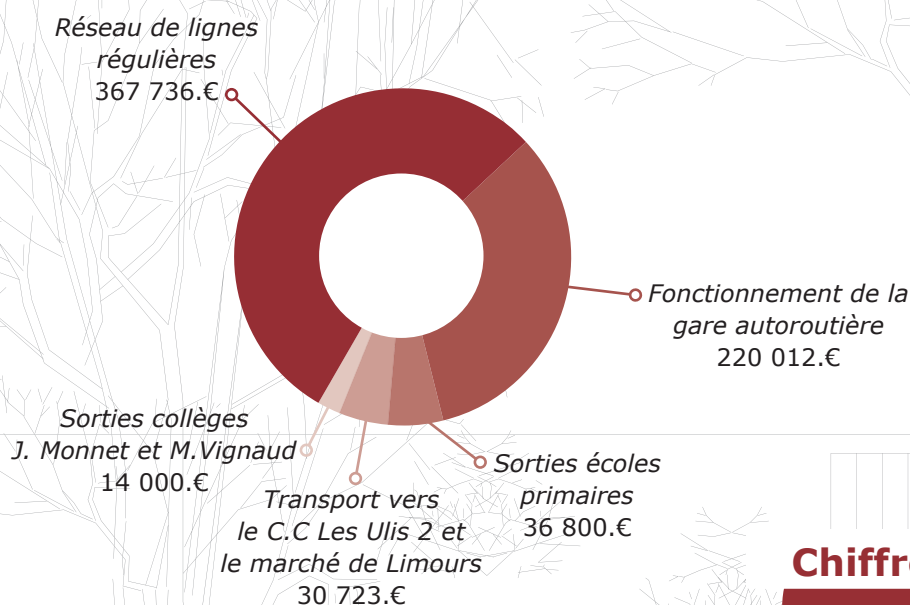
Liaisons douces



Le service transports et déplacements prend en charge des liaisons douces comme la voie verte du Pays de Limours récemment aménagée. Celle-ci suit dans un premier temps l'ancienne voie d'essais de l'aérotrain entre Gometz-la-Ville et Limours. Suite aux travaux réalisés cette année 2014, elle se prolonge maintenant jusqu'à Villevert (Pecqueuse), en limite du département des Yvelines.

Cette voie fait partie du tracé de la Véloscénie, un itinéraire continu qui permet de rallier l'Île-de-France à la baie du Mont-Saint-Michel via Chartres et la Normandie.

Au total, ce sont 669 271.€ qui ont été consacrés par la Communauté de Communes aux transports sur son territoire comme le montre le graphique ci-dessous.



Chiffres clés

- **686 710 km** parcourus en 2014 par les bus du réseau
- **298 849 passagers** en 2014 à la gare autoroutière

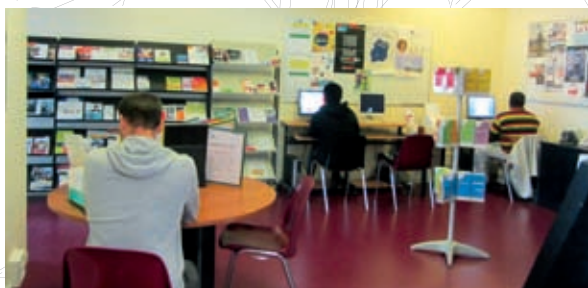
Emploi : À l'écoute de tous les publics

Selon les conclusions du diagnostic territorial mené par le Conseil Général, la CCPL est considérée comme une « terre d'actifs » avec un taux d'activité (population active (occupée et inoccupée)/population âgée de 15 à 65 ans : 74,7%) sensiblement égal aux taux départemental et régional.

Le taux d'emploi (population active occupée/population âgée de 15 à 65 ans : 70,6%) est en revanche nettement supérieur aux taux départemental et régional. Par son action au quotidien, le service emploi contribue largement à l'amélioration de ces statistiques favorables.

Accompagnements à l'emploi : du « sur mesure » pour tous les publics

- JEUNES à la recherche d'un stage ou d'un contrat en alternance
- ADULTES qu'ils soient inscrits ou non à Pôle Emploi
- ADULTES rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi : accompagnement « renforcé » à travers un dispositif financé par le Fonds social européen (PLIE)
- JEUNES MISSION LOCALE : accompagnement dédié aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
- Ateliers de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...) et simulation d'entretien d'embauche
- Suivi individuel avec une conseillère référente
- Accès libre ou guidé à l'espace informatique et documentations



Au total, 553 personnes ont bénéficié d'un accompagnement répartie comme suit :

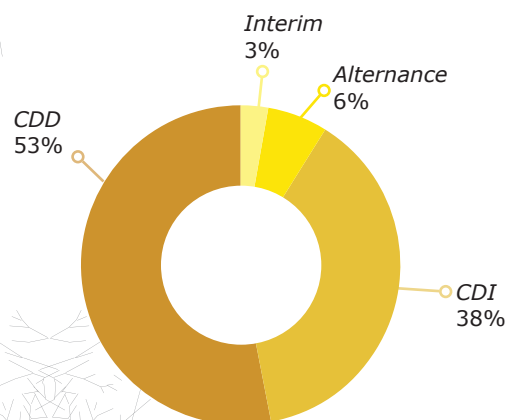
- 28 jeunes (recherche d'un contrat en alternance ou d'un stage)
- 173 adultes
- 87 adultes en grandes difficultés d'insertion (suivis PLIE)
- 265 jeunes (suivis Mission locale)

Recrutement : un partenariat fort avec les entreprises du territoire

AXA, ADECCO, SHCB et l'accueil de loisirs de la CCPL ont souhaité présenter leurs activités et les postes à pourvoir au sein de leur structure. Cette démarche a généré naturellement un nombre important d'entretiens individuels. 16 personnes ont ainsi été recrutées à l'issue des entretiens.

D'une façon plus générale, 118 entreprises nous ont confié leurs recrutements via 302 offres d'emploi.

Ces offres d'emploi étaient réparties de la façon suivante :



Forte attractivité de notre site Internet avec 1065 candidatures réceptionnées.

Renforcement des relations avec nos partenaires institutionnels et acteurs de l'emploi : Europ' Essonne, CAPS, Agence pour l'Économie en Essonne, Pôle Emploi, Mission locale ...

Amélioration conséquente du taux de placement auprès des entreprises à forte récurrence de recrutement.

Des accompagnements dans le parcours d'accès à la formation

Le Service Emploi accueille, conseille et accompagne les salariés ou demandeurs d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de formation :

- Antenne de proximité Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Point relais Fongecif (Congé Individuel de Formation/Compte Personnel de Formation/Bilan de compétences)
- Permanences du Greta (organisme de formation continue pour adultes)
- Intervention de 3 prestataires de Bilans de compétences (CIBC / Coeur de talent / Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne)

Au total, 136 personnes ont été accompagnées sur le volet Formation (forte augmentation : + 50% soit 29 bilans de compétences, 45 accompagnements Fongecif, 31 orientations Greta, 31 suivis VAE).

« Jobs d'été » - Avril 2014

Ce rendez-vous annuel permet aux étudiants de se familiariser avec la vie active. Il permet également aux entreprises locales de pourvoir leurs emplois saisonniers.



- 20 entreprises partenaires / 9 entreprises présentes au « Job dating »
- 120 postes à pourvoir
- 96 jeunes présents
- 163 entretiens de recrutement

Le forum de l'alternance et de l'emploi - mai 2014



Cet événement, porté par le service Emploi de la CCPL, s'est inscrit dans une volonté de présenter les différentes filières de formation et de contribuer à la valorisation de l'Alternance.

Il a permis une mise en relation entre les entreprises porteuses d'offres en contrat d'apprentissage et les candidats intéressés par l'Alternance.

Sans oublier le volet « Emploi » avec la présence d'entreprises proposant des offres en CDI ou CDD.

- 18 Entreprises présentes
- 24 Écoles représentées, du niveau CAP à BAC +5
- Des ateliers CV
- Des simulations d'entretien d'embauche réalisées par la Fondation FACE (Agir contre l'exclusion)

Une aide à la mobilité

La CCPL propose une mise à disposition de cyclomoteurs et de voitures sans permis pour se rendre sur son lieu de travail ou de formation.

La gestion de ce service (mise à disposition, entretien des véhicules) a été confiée à l'association « 2 Roues pour l'emploi » depuis novembre 2014, afin de bénéficier du savoir-faire d'une structure spécialisée.





Cohésion sociale et « vivre ensemble » : Au plus près des besoins

Si l'action sociale reste une compétence majeure pour les communes, à laquelle elles sont très attachées, la CCPL intervient également en complément dans ce domaine, au travers de sa compétence facultative, afin d'étendre les capacités d'aide aux personnes les plus fragiles.

Résidence Boissière

Construite en 1972-73 par l'Office Public Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY), la résidence Boissière accueillait 65 résidents au 31 décembre 2014 (taux moyen d'occupation en 2014 : 94,91%) dont la moyenne d'âge est de 81,4 ans.



Depuis 2003, la CCPL a confié la gestion « à compte de tiers » de l'établissement à l'Association Résidences et Foyers (AREFO). Par ailleurs, grâce à une subvention de fonctionnement de 37 875.€ versée au CCAS de Briis-sous-Forges et en coordination avec lui, la CCPL apporte son soutien pour le paiement des loyers aux résidents ayant les plus faibles revenus.

Un état des lieux complet a été réalisé en 2014 afin d'établir un programme pluriannuel de travaux d'entretien et de redéfinir précisément les engagements de l'ensemble des partenaires dans le temps.

ADMR

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est le premier réseau associatif français de proximité et constitue une référence du service à la personne depuis 70 ans.

Ce service est accessible à tous les publics, familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées, jeunes actifs, pour leur permettre de bien vivre à domicile et leur apporter un service personnalisé.

Le mode d'intervention de l'ADMR est fondé sur des équipes issues de la population locale qui développent une action de proximité, décentralisée, afin d'être au plus près des besoins et attentes des personnes et leur proposer les services les mieux adaptés.



Devant l'ampleur de la demande et son caractère croissant, la CCPL attribue chaque année à l'ADMR une subvention de fonctionnement. Pour 2014, celle-ci s'est élevée à 66 000.€.

Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage, la CCPL a réalisé une aire d'accueil intercommunale de 15 places située chemin de l'accueil, à Limours. Cette aire, destinée à accueillir les gens du voyage circulant sur le territoire de la CCPL, est ouverte depuis janvier 2009.

La gestion de cette aire a été confiée à la société « SG2A-L'Hacienda » qui rend compte mensuellement de l'activité, des présences ainsi que des recettes.

En raison de la nature des emplacements dits « de longue durée » (9 mois maximum) et conformément au règlement adopté par le Conseil Communautaire, l'aire est fermée pour des nécessités d'entretien et de maintenance sur la période estivale (en 2014 : du 09 juillet au 15 août).

Le bilan quantitatif nous indique que 293 personnes (soit 94 familles) ont séjourné sur l'aire d'accueil. Le taux moyen d'occupation pour la période est de 56,90 % contre 67,75% en 2013. Le nombre total de jours d'occupation en 2014 s'élève à 302. Quant à la composition des familles, nous relevons un nombre important d'enfants/d'adolescents, puisque 42 % de la population accueillie a moins de 18 ans. 30 % sont dans la tranche d'âge 25/39 ans.

Force est de constater un faible taux de scolarisation (20,32% correspondant à 25 enfants scolarisés sur 123 en âge de l'être), ceci pouvant s'expliquer en partie par des durées de séjour relativement courtes (64 % des séjours ont une durée inférieure à 46 jours).

Par conséquent, ce constat nous amène à considérer la sensibilisation au thème de la scolarisation/intégration des enfants comme un axe majeur de travail sur 2015 (en lien avec le gestionnaire de notre aire d'accueil).

Maison des Associations Sociales

La Maison des Associations Sociales (M.A.S.) a été construite par la CCPL et livrée en 2006 sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours, 3 rue du bac.



CMPP

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) a une activité de diagnostic et de traitement en cure ambulatoire des enfants de 0 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas) dont les difficultés sont liées à des troubles de l'apprentissage, du développement ou de nature psychologique.



Le CMPP propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psychothérapeutiques ou psycho-pédagogiques sous autorité médicale. Il favorise le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.

Situé à Limours au sein d'un lotissement important et dans un pavillon appartenant à la CCPL mais devenu inapproprié pour une telle activité, la CCPL a entamé en 2013 la construction d'un nouveau bâtiment « sur mesure » grâce à un terrain mis à disposition gracieusement par la commune. L'année 2014 a été mise à profit pour reprendre les travaux en vue d'une inauguration pour début 2015.

Ces locaux sont exploités sous convention par l'association Carrefour des solidarités, association type loi 1901, gérée par des bénévoles.

L'agencement de ces locaux a permis la mise en place d'un espace d'accueil, lieu d'échanges autour d'une pause café, d'un espace braderie, d'un espace épicerie, d'une cuisine, d'un espace stockage et de bureaux administratifs.

L'année 2014 a permis d'initier la réflexion sur l'agrandissement nécessaire des lieux. Cet agrandissement sera intégralement financé par l'association via une maîtrise d'ouvrage intercommunale.



Éducation : Trouver le rythme adapté

Depuis de nombreuses années, en complément des communes, la CCPL a fait le choix d'investir massivement dans le secteur de la petite enfance et de l'accueil collectif de mineurs. Elle est aujourd'hui à la tête d'un ensemble conséquent répondant partiellement à la demande.

Service petite enfance

Ce service s'articule autour des multi accueils intercommunaux :



■ **Gometz-la-Ville,** dont la capacité a permis d'accueillir en 2014 un total de 33 enfants soit 10 places dans la section des bébés, 11 pour la section des moyens et 12 pour la grande section. Cet accueil est réalisé principalement par des contrats réguliers et deux places occasionnelles.

■ **Fontenay-les-Briis,** qui offre 40 places d'accueil : 10 bébés, 15 moyens et 15 grands. Trois places sont réservées à de l'accueil occasionnel pour les sections des moyens et des grands.

■ **Deux Relais Assistantes Maternelles** (RAM Libellule et RAM Papillon) viennent compléter l'offre sur le territoire des 14 communes. Les 170 assistantes maternelles sont réparties sur les deux relais. Les animations ont lieu à Soucy, Angervilliers, Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, les Molières. Deux animatrices accueillent les familles sur rendez-vous et également par téléphone lors de leur permanence téléphonique.

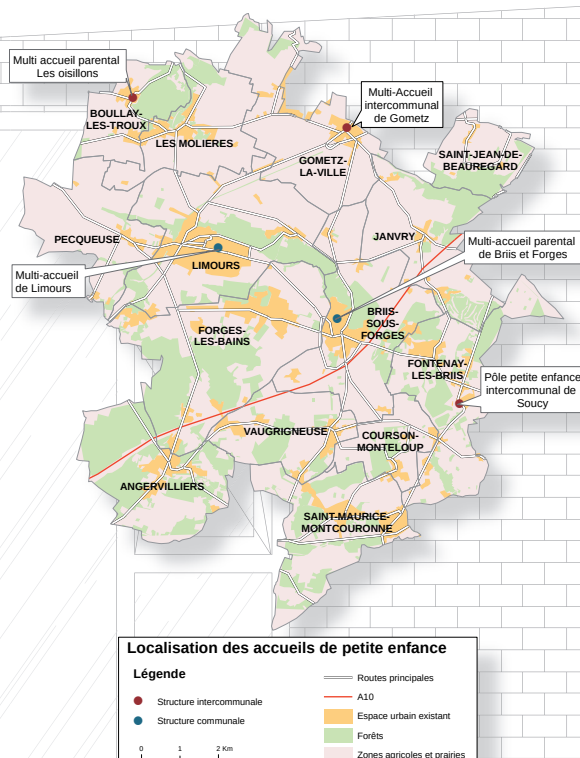
Les Oisillons

La CCPL met gracieusement à disposition de l'association « Les Oisillons », un bâtiment intercommunal de 200 m², au milieu d'un parc de 2000 m² situé à Boullay-les-Troux, ancien siège du District Rural du canton de Limours.

Le multi-accueil parental « Les Oisillons » est une association loi 1901, à but non lucratif, qui accueille les enfants des communes environnantes, avec une priorité pour les enfants de la CCPL.

L'association propose un accueil collectif des enfants de 15 mois à 4 ans du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30. La capacité d'accueil de la structure est de 20 enfants.

Cette mise à disposition permet de compléter l'offre en matière d'accueil petite enfance.



Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Ces structures sont ouvertes les mercredis après-midi après la classe et durant les vacances scolaires.

Les enfants sont accueillis dès leur entrée à l'école maternelle dans un ACM d'une capacité d'accueil de 80 places au sein même du pôle petite enfance.

Les 144 places élémentaires sont, quant à elles, encadrées dans le bâtiment de l'ACM élémentaire par le directeur et les animateurs.

Au cours de l'été 2014, 6 stages et 3 séjours ont été organisés.



Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et pour répondre à la demande des communes dépassant la capacité nominale de Soucy, la CCPL a ouvert des sites délocalisés à Gometz-la-Ville, Limours et Saint-Maurice-Montcouronne pour un effectif moyen de 91 enfants.

Des navettes et des animateurs permettaient aux élèves des communes d'Angervilliers, Courson-Monteloup, Forges-les-Bains, Fontenay-les-Briis, Janvry de rejoindre les ACM de Soucy dès leur sortie de classe.

Le service jeunesse

Celui-ci est ouvert le mercredi midi à l'arrivée des collégiens et toute la journée pendant les vacances scolaires. Sa capacité d'accueil est de 30 places.



Le directeur intervient dans les collèges une fois par semaine. De plus, il propose, une fois par mois sur le temps de la pause méridienne, un bénévole présentant son métier.

Le forum des collégiens s'est déroulé fin janvier au collège de Limours. 48 intervenants ont présenté leurs métiers aux collégiens des 2 établissements du territoire : Briis-sous-Forges et Limours.



Pôle petite enfance de Soucy (Fontenay-les-Briis)



Intercommunalité : La CCPL au service des communes

Dès les élections du mois d'avril, les nouveaux élus ont entamé les réflexions pour préparer plusieurs dossiers brûlants, touchant à l'intercommunalité et plus précisément à ce que tout le monde appelle la « mutualisation ».

Sous ce vocable se cachent différentes formes de relations entre les partenaires d'un tel projet : mutualisation des services, mutualisation des achats, groupements de commandes, etc.

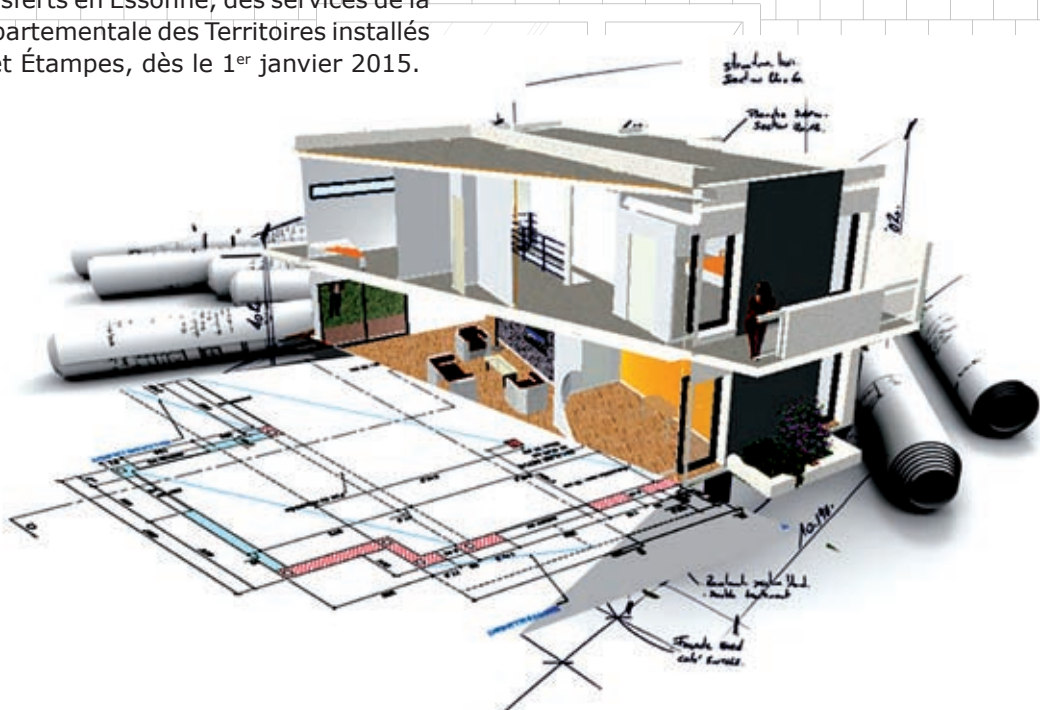
Urbanisme

Le premier dossier concret auquel la CCPL a été confrontée portait sur **l'instruction des autorisations du droit des sols**. En effet, l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, publié le 26 mars 2014 réserve la mise à disposition des moyens de l'État pour l'application des droits des sols, aux seules communes compétentes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent moins de 10 000 habitants.

Ces dispositions prenant effet au 1^{er} juillet 2015, la CCPL comptant 26 959 habitants, a donc dû organiser et mettre à la disposition des communes qui le souhaitaient, un service d'instruction des droits des sols, pour le 1^{er} janvier 2015, compte tenu des transferts en Essonne, des services de la Direction Départementale des Territoires installés à Palaiseau et Étampes, dès le 1^{er} janvier 2015.

Une première phase de diagnostic établi entre avril et septembre 2014, avec le concours des 14 communes, a permis de dresser le portrait-robot du service nécessaire à la couverture du besoin : recherche de personnel, de locaux appropriés, de logiciels spécifiques ...

Dès la fin de l'année 2014, les conventions établissant les relations entre EPCI et communes, étaient rédigées, prêtes à être signées par les Maires et le Président de la CCPL. Le coût de l'instruction de chaque permis (construire, démolir, ou aménager) a été fixé à 120.€.



Mutualisation des achats

Dans le contexte difficile que chaque collectivité connaît du fait des baisses de dotations, la mutualisation est une entreprise indispensable.

« Comment faire autant avec moins ? », telle est la question posée par l'ensemble des élus.

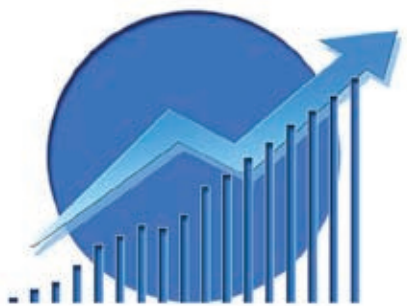
La mutualisation revêt différentes formes correspondant à différents niveaux d'intégration, pouvant aller jusqu'à des transferts de compétences entre communes et EPCI.



Les élus du territoire ont décidé de lancer une première expérience sous la forme de groupement de commandes. Considérant les échéances, le choix s'est tourné vers la restauration scolaire qui doit faire l'objet d'un appel d'offres dans le courant du premier semestre 2015.

Pacte financier et fiscal

Nécessaire pour faire un bilan treize ans après la création de la CCPL et pour ajuster les règles de fonctionnement en matière de finances entre l'EPCI et les Communes en fonction des évolutions constatées, le pacte financier et fiscal a été, dès le début de cette mandature, ressenti par une large majorité comme un nouvel acte fondateur.



Les premières réflexions ont permis de poser le problème, d'en partager les enjeux et de préparer le nécessaire accompagnement par un cabinet conseil, à mettre en place en 2015.



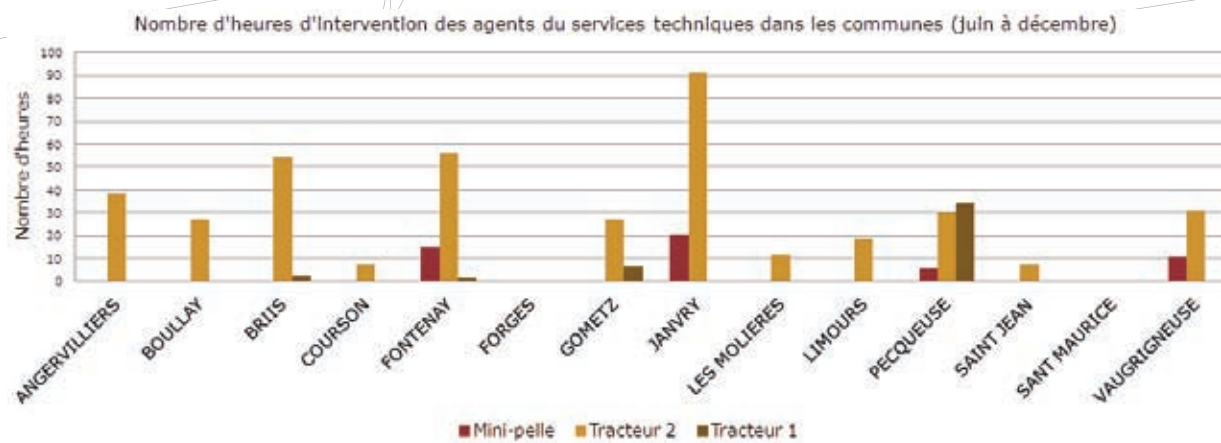


Travaux : Priorité à l'entretien du patrimoine

La CCPL intervient dans les Communes, à leurs demandes, par la mise à disposition de moyens humains et matériels pour diverses interventions techniques.

Service aux communes

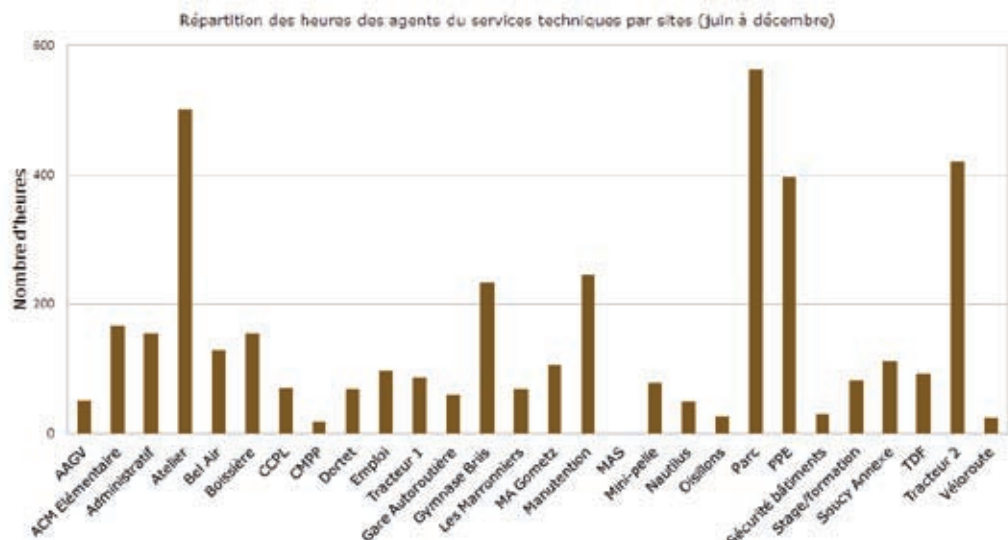
Evaluations des interventions de taille de haies, de fauchage, de diverses manipulations avec le godet, de curage de fossés et de réalisation de tranchées.



Fauchage des bas-côtés sur les 14 communes, l'équivalent de 203 km de linéaire dont 60 km de chemins de randonnées. Cette prestation est réalisée deux fois par an par l'entreprise attributaire du marché.

Intervention sur les sites de la CCPL

Entretien de 12 hectares d'espaces verts et de haies sur 13 sites dont 9 sites entretenus par deux entreprises d'espaces verts.



Suivi des réalisations

La Véloscénie : 450 km d'itinéraire vélo de Paris au Mont-Saint-Michel

Véloscénie secteur CCPL, réhabilitation de l'ancienne voie ferrée de Paris-Chartres par Gallardon, de Gometz-la-Ville à Pecqueuse 7,3 km dans la nature en toute sécurité.

Coût: 1 100 000.€ HT.

Reste à charge pour la CCPL : 400 000.€



Extension du Gymnase de Briis-sous-Forges

Création d'un DOJO

Coût : 780 000.€ HT

Reste à charge pour la CCPL : 390 000.€



Rénovation des ateliers techniques « Les Marronniers » à Fontenay-les-Briis



Coût : 530 000.€ HT

Reste à charge pour la CCPL : 216 000.€

Agrandissement du parking siège de la CCPL et gymnase à Briis-sous-Forges

Création de 50 places supplémentaires

Coût : 60 000.€ HT

Reste à charge pour la CCPL : 60 000.€

Nouvelles technologies de l'information : La montée en débit

La Communauté de Communes du Pays de Limours, territoire très peu dense et rural, possède une couverture ADSL très contrastée. Les taux d'éligibilité ADSL y sont très disparates d'une commune à l'autre. Dès lors, ce territoire n'a pas été ciblé pour les déploiements futurs en Très Haut Débit parce que jugé peu rentable par les opérateurs. La CCPL a dû mettre en place un partenariat avec le Conseil Général.

La CCPL en partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne et par délibération en date du 1^{er} octobre 2014, a souhaité lever la principale cause d'inéligibilité à l'ADSL, c'est-à-dire le trop grand éloignement des abonnés par rapport au répartiteur de téléphone. Cet aménagement numérique, sous maîtrise d'ouvrage du Département, s'inscrit dans le cadre du Plan national France Très Haut Débit et est développé via les Communautés de Communes qui ont accepté de mettre en œuvre ce projet.

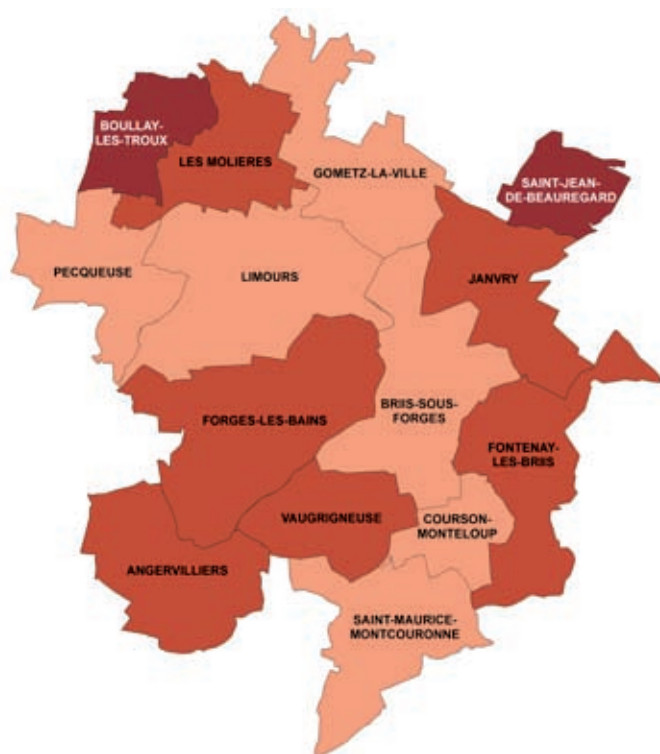
Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

La Communauté de Communes du Pays de Limours fait partie des EPCI qui ont réalisé une réflexion en matière d'aménagement numérique de son territoire, étude initiée en 2011. Dans ce cadre, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) a été finalisé en janvier 2012.

Les objectifs visés par la CCPL sont :

- Résorber les zones mal couvertes en haut débit en permettant une montée en débit sur l'ensemble du territoire
- Raccorder en fibre optique les zones d'activité et les sites publics et de santé prioritaires.

Le Conseil Général prévoit qu'à l'horizon 2020 tous les habitants de la CCPL bénéficieront d'un Internet très haut débit grâce au déploiement de la fibre optique.



Débits ADSL moyens disponibles par commune



Sources : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Essonne (mars 2012)

La Montée en Débit

Dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique chez l'abonné, une étape intermédiaire a été enclenchée : la « Montée en Débit (MeD) » pour permettre aux secteurs défavorisés en haut débit d'accéder au « Triple Play » (téléphone, télévision, Internet).

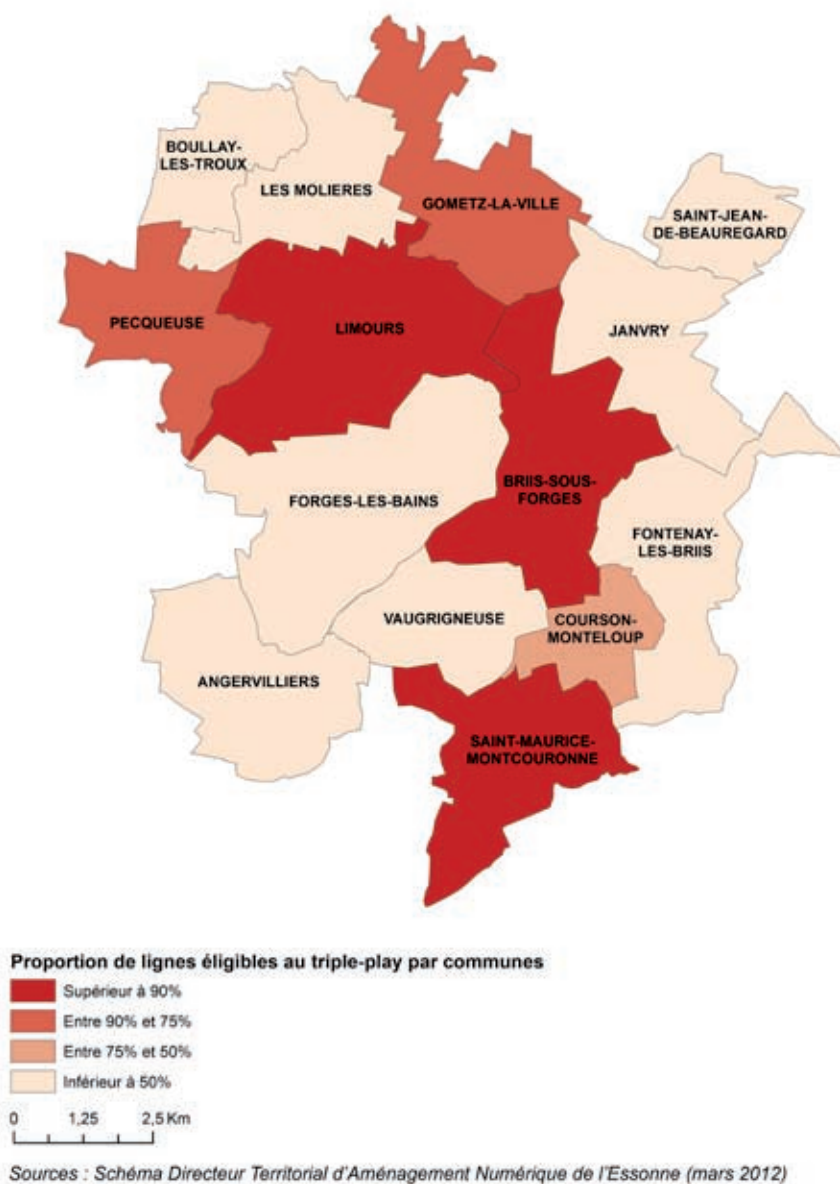
Techniquement, les travaux consistent à rapprocher la fibre optique des sous-répartiteurs, donc de l'abonné et de diminuer ainsi la longueur du câble de cuivre restant, ce qui a pour effet d'augmenter très sensiblement les débits chez l'utilisateur d'Internet.

Notre territoire compte environ 10 700 lignes dont 1 900 ne disposent pas du débit minimum de 2Mbits/s permettant d'accéder au Triple Play.

Parmi celles-ci, 1 100 sont concernées par la MeD qui est lancée sur 5 sous-répartiteurs situés dans les Communes des Molières, Forges-les-Bains, Vaugrigneuse, Fontenay-les-Briis et Janvry et deviendront désormais éligibles au Triple Play.

Les réunions d'initialisation tenues sur les sites concernés avec les différents partenaires (Élus, CCPL, Département, Opérateur téléphonique et Prestataires) ont permis de valider l'implantation des nouvelles armoires ainsi que les dossiers techniques de travaux et de démarrer les chantiers.

La durée prévisionnelle de ces travaux est comprise entre 12 et 18 mois, selon les sites et la mise en service de ces nouvelles installations devrait intervenir en 2016.





Vie culturelle et sportive : Accompagner et valoriser les acteurs locaux

Même si la Communauté de Communes n'a pas de compétence obligatoire ou exclusive en la matière, elle a décidé de se recentrer sur les initiatives locales afin de les accompagner tout en jetant des passerelles entre les domaines de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine.

Place aux talents de notre territoire !

Avec le concours du Département de l'Essonne, une programmation d'actions culturelles s'établit sur la base de nos richesses locales.

TEMPS FORTS DE LA SAISON 2014-2015 :

■ LA COMPAGNIE DE LA CITÉ « hors les murs » pour les 80 ans du Théâtre de Bligny

Plusieurs spectacles produits par la Compagnie de la Cité ont été programmés aux 4 coins du territoire : une séance spécifique aux classes de 3^{ème} et de lycée et des petites formes pour nos aînés (AREFO Limours et Briis) ainsi qu'à La Lendemain, qui accueille des adultes autistes.

■ LE « COLLECTIF TDF », 25 artistes plasticiens installés sur le plateau des Molières

Un partenariat avec l'association qu'ils ont constituée, ouvre des chantiers de fresques murales avec les communes volontaires : développement des pratiques culturelles et valorisation du patrimoine.



Des appels à projets

Parallèlement à ses propres actions, la CCPL va aujourd'hui plus loin dans l'accompagnement des initiatives sur son territoire.

À la mise à disposition de matériel pour expositions et matériel scénique, ainsi que le prêt de salles (salle Claude Daragon à Briis, Chapelle du Domaine de Soucy à Fontenay), s'ajoutent des aides financières sur la base d'un appel à projets, projets dont l'intérêt intercommunal et la portée culturelle, patrimoniale ou touristique sont appréciés en commission.



La Compagnie de la Cité, résidente au Théâtre de Bligny, le Festival Méli-mélo, 20^{ème} édition en 2015 ou encore l'édition de livres et guides par l'Office de Tourisme du Pays de Limours sont soutenus par la Communauté.



Et aussi...

Des actions pour la lecture publique (petite enfance et personnes âgées), des conférences d'Histoire de l'Art, la création d'un réseau intercommunal « Culture & Tourisme en Pays de Limours »...



La vie sportive

Indépendamment de la reprise en gestion intégrale des équipements sportifs intercommunaux (Halle des Sports et Nautilus à Limours) la CCPL a souhaité entreprendre une réflexion sur les pratiques sportives du territoire.



Un travail de recensement des activités exercées, des salles et bâtiments mis à disposition des associations sportives a débuté. Il a pour objet, à terme, de pouvoir optimiser les pratiques.

Par ailleurs, un projet de compétition sportive solidaire est en réflexion.

Chiffres clés

- **40 000.€** pour les spectacles et actions culturelles, subventionnés jusqu'à 40% par le Département
- Une aide pérenne de **10 000.€** à la Compagnie de la Cité
- **5 000.€** pour les projets culturels locaux (8 projets aidés en 2014)
- **2 espaces d'exposition, 1 scène mobile, du matériel scénique et d'exposition**

Environnement : Mise en valeur du domaine

La Communauté de Communes est propriétaire du Domaine de Soucy, dont le parc est classé Espace Naturel Sensible (ENS). Étant responsable de sa gestion, la CCPL vise à préserver, aménager et entretenir le domaine dans l'intérêt du public.

Le Domaine de Soucy

Le plan de gestion 2015-2019

La CCPL a renouvelé le plan de gestion du domaine de Soucy.

Pour ce faire, une stagiaire de Master 2 de l'université de Brest a été recrutée. C'est en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, que ce nouveau plan de gestion a été élaboré.

Le plan de gestion c'est :

- 3 enjeux
- 14 objectifs
- 36 actions



Les enjeux à long terme

■ Améliorer le patrimoine naturel

Cet enjeu vise à mettre en œuvre des mesures de protection, de valorisation et de restauration des habitats naturels et des espèces.

■ Accueillir le public

L'ouverture du domaine au public doit être améliorée en développant la communication et l'aménagement du domaine et en mettant en valeur le patrimoine naturel et historique.

■ Développer l'éducation à l'environnement

Des mesures pédagogiques sont à mettre en place à destination des écoles, des familles ou du centre de loisirs.

Agrandissement du verger

En 2014, le verger du Domaine de Soucy a été agrandi afin de créer des animations sur l'alimentation pour l'accueil de loisirs mais également pour donner une source de nourriture à la faune sauvage, notamment l'avifaune. Ainsi, 16 arbres fruitiers ont été plantés (pruniers, poiriers, pommiers, cerisiers, cognassiers, etc).



La fête de la nature

Pour cette 2^{ème} édition, le 24 mai 2014, de la fête de la nature de la CCPL, le thème était « herbes folles, jeunes pousses et vieilles branches ».

La fête de la nature permet à tous de découvrir ou de redécouvrir la nature dans un contact direct.

Cette année, celle-ci s'est déroulée en partenariat avec le « Samedi parents » de l'accueil de loisirs. Plusieurs activités ont été proposées : jeux de piste, concours photos, expositions...

Une centaine de personnes était présente et quelques organismes extérieurs sont intervenus comme L'abeille Hurepoise, Grimpe d'arbres ou encore le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles.



Le guide de randonnées

Après une mise à jour des informations présentes dans le guide « Cheminez en hurepoix », ce nouveau guide « Randonnée et Patrimoine » offre une grande boucle de 14 « circuits-villages » balisés.



Plus qu'un simple guide de randonnées, il comprend également pour chaque commune :

- un historique
- le patrimoine
- une promenade
- une petite pause flore et/ou faune
- les temps forts
- les pauses repas et repos
- les loisirs
- et d'autres informations pratiques.

Chiffres clés

- **30,07** hectares d'espace naturel sensible
- **10** panneaux pédagogiques
- **9** habitats naturels
- **538** espèces floristiques et faunistiques
- **100** km de chemins de randonnées

Angervilliers



BRIIS-SOUS-FORGES



Courson-Monteloup



MAIRIE DE JANVRY

91640 JANVRY (Essonne)



Limours



mairie
Pecqueuse



Saint-Jean
de Beauregard



Vaugrigneuse



Saint-Maurice-Montcouronne
en Essonne



Communauté de Communes du Pays de Limours

615, rue Fontaine de ville • 91640 Briis-sous-Forges
Tel : 01 64 90 79 00 • Fax : 01 64 90 51 07 • www.cc-paysdelimours.fr